

Service Culture / Tarifs communaux : Objet publicitaire (éventail)

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

Vu l'article L.2122-22, 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-020 du 21 mars 2026 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, l'autorisant à fixer, ainsi qu'à modifier, dans la limite d'une variation à la hausse de 20 % des tarifs existants, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu la décision du maire n° 2026-010 du 26 mai 2026 relative à la fixation d'un tarif pour un éventail du Festival « Vivier(s) de BD »,

Considérant qu'il convient de modifier ce tarif afin de pouvoir développer la vente de cet objet,

DECIDE

ARTICLE 1 : A compter du 10 août 2026, le tarif de cet objet est établi comme suit :

OBJET PUBLICITAIRE	TARIF à compter du 10 août 2026
<i>Eventail du festival « Vivier(s) de BD »</i>	3 €

ARTICLE 2 : Les recettes seront imputées sur le compte 7062 « redevances et droits de service à caractère culturel » sur la régie « culture » et sur le compte 706888 « recettes diverses » sur la régie « Piscine » du budget général.

ARTICLE 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Monsieur le Préfet de l'Ardèche
- SGC de PRIVAS
- Service Finances - Mairie de Viviers
- Service Culture – Mairie de Viviers
- Directeur Général des Services – Mairie de Viviers

Fait à Viviers, le 10 août 2026

Martine MATTEI

Maire de Viviers

